Image not found or type unknown

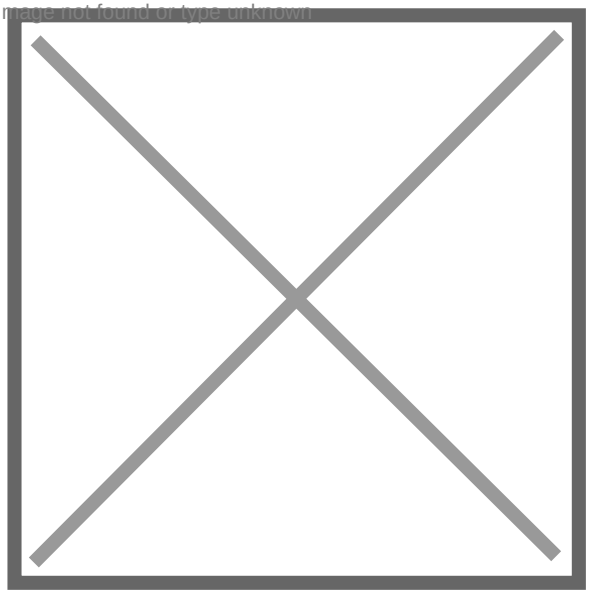

Preuve à fournir pour les étrangers parent enfant français

Par **Anna2017**, le **10/10/2017** à **13:28**

Bonjour,
j'ai besoin d'aide svp et c'est urgent.
je vis en Tunisie et parent des deux enfants français qui vivent en France avec leur mère(mon épouse). J'ai demandé un visa de long séjour "parent enfant français" à plusieurs tentatives mais à chaque fois je reçois un refus parce que je n'ai pas justifier ma contribution à l'éducation de mes enfants ..... si quelqu'un s'il vous plaît peut me renseigner sur ce point? pourtant j'ai fournis des factures et tout.....
Merciiii d'avance pour toute intérêt accordé à mon sujet.

Par **Visiteur**, le **10/10/2017** à **13:39**

Bonjour,
Il ne s'agit peut-être pas de factures, mais de preuve que vous aider à leur éducation par une participation financière.

Par **Anna2017**, le **12/10/2017** à **15:12**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. Mais vous pouvez me dire s'il vous plaît je peux fournir quoi comme preuve autre que les mandats ou les factures ?

Par **Visiteur**, le **12/10/2017** à **15:34**

Ils sauront mieux le dire que moi, qui n'ai pas de pièces sous les yeux.

Par **amajuris**, le **13/10/2017** à **10:47**

bonjour,
vous devez prouver que vous contribuez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.
vous pouvez fournir des témoignages en particulier de votre épouse et de sa famille.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés